

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 24 (1916)
Heft: 12

Buchbesprechung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

BIBLIOGRAPHIE

Introduction de la Réforme par le Plus.

Sous ce titre, M. le chanoine Dupraz, ancien curé d'Echallens, auteur de *La Cathédrale de Lausanne*, fait l'histoire d'un mode de votation religieuse qui a fait triompher le protestantisme dans toutes les paroisses des bailliages de Grandson et d'Orbe-Echallens où la religion fut mise aux voix. Les paroissiens chefs de famille, réunis dans une assemblée générale, en présence des délégués de LL. EE. de Berne et de Fribourg, étaient mis en demeure de choisir entre la *Messe* et le *Presche* : ainsi étaient désignées les croyances anciennes et nouvelles. Il y avait dans cette votation un caractère spécial et unique : lorsque la majorité des votants se déclarait en faveur de la *Messe*, la minorité protestante pouvait continuer à exister, à pratiquer son culte dans l'église paroissiale et à travailler à sa propagation; si au contraire, le plus grand nombre de voix acceptait le *Presche* la minorité catholique devait cesser son culte, embrasser la nouvelle foi ou quitter la commune. On comprend que le Plus devait être une arme triomphante dans la main de Berne, mais on ne comprend pas que les seigneurs de Fribourg aient pu accepter et signer un tel traité, car il était une vraie abdication de leur souveraineté politique dans ces bailliages communs.

Dans ces pages, on lit d'abord les origines du *Plus* et le récit des votations qui se firent successivement dans le bailliage d'Orbe-Echallens. Les dernières eurent lieu à Penthéréaz et Poliez-le-Grand au mois d'août 1619. Le Plus ne put jamais s'organiser dans les paroisses d'Assens, de Bottens et d'Echallens; c'est là ce qui explique la permanence du catholicisme dans ces trois paroisses, d'où se sont détachées au XIX^e siècle les trois paroisses de Saint-Barthélemy-Bretigny, de Villars-le-Terroir et de Poliez-Pittet. On assiste avec un intérêt ému à ce drame religieux des consciences. Il dura près de deux siècles et se termina par un concordat entre les deux confessions en

1727. Ce fut un vrai traité de paix qui est encore observé aujourd'hui avec la haute protection et la bienveillance des autorités civiles pour le plus grand avantage de la patrie vaudoise.

Ce qui donne à cette œuvre une valeur historique spéciale, c'est que les documents utilisés par l'auteur sont la plupart entièrement inédits : ils ont été tirés des archives de Fribourg, de Lausanne et de Berne.

En vente dans les principales librairies de Lausanne.

W. HEUBI. *L'Académie de Lausanne à la fin du XVI^e siècle.*

—Lausanne, Rouge & Cie, 1916.

Voici un livre bien intéressant : le portrait en pied de quelques professeurs : Aubery, aimable et doux, mais un peu hétérodoxe, Mahuet, malcommode et intéressé, Rhétier, retors et fuyant, Boucart, qui, comme Henri IV, changea quatre fois de religion, et ce pauvre Beauchasteau qui mourut fou. Ces personnages apportèrent peu de lustre à notre Académie et causèrent bien des ennuis à LL. EE. A peine une *affaire* était-elle liquidée qu'une autre surgissait. Ce sont choses qui arrivent. L'opinion publique, on le comprend, finit par se lasser de ces disputes et de ces excès qui jetaient le discrédit sur les écoles de Lausanne. En tout cas si notre ville souffrait de quelque chose, ce n'est pas de cette austérité qu'il est de mode de reprocher à la Réforme : maîtres et élèves s'en donnaient à cœur joie et, à certains moments l'Académie doit avoir ressemblé à l'abbaye de Thélème. Il est à craindre — ou plutôt à espérer — que le successeur de M. Heubi, qui, dans quelques siècles, écrira l'histoire de notre jeune Université, ne trouve pas dans les dossiers poudreux des archives autant de choses piquantes à raconter. J'attire l'attention du lecteur sur les considérations générales intéressantes dont M. Heubi fait suivre ses articles et en particulier sur les pages où il note le rôle sage, modéré et pacificateur de LL. EE. de Berne. Aucun gouvernement moderne n'aurait eu pareille patience avec ses administrés.

C. G.

A propos du Cartulaire d'Hautcrêt.

La plupart des documents que Hisely a publiés sur Hautcrêt (*M. D. R. XII*) ne sont pas datés. Il est possible cependant de préciser parfois l'époque où ont été passés plusieurs de ces actes. Guy, vidame de Moudon, paraît dans les documents Nos 16, 29, 30, 43, 62, 69, 73. Or en 1161 et 1162 la vidamie appartient à Nicolas et Guillaume¹ (*ibid.*, p. 16 et 20), deux frères qui sont les beaux-fils de Guy (N° 16). Donc tous les actes où figurent Guy sont antérieurs à 1161.

Ils sont même antérieurs à 1155 (21 avril), parce qu'il semble que la bulle d'Adrien IV, donnée par Hisely, p. 269 ss., confirme toutes ces donations.

Enfin les actes Nos 69 et 73 sont antérieurs à l'acte N° 68, puisque le métral de Moudon qui figure comme témoin dans les deux premiers est indiqué comme décédé dans le troisième. Comme il vivait encore en 1161 (N° 9), l'acte N° 68 est postérieur à cette date, mais antérieur à 1180, dernière date où apparaît l'abbé Magno.

Des observations analogues permettraient sans doute un classement plus rationnel de ces chartes.

Charles GILLIARD.

La Société pour le développement de Romainmôtier va éditer un *Album du Vieux Romainmôtier* comprenant douze planches dues en partie au pinceau de *Louis Curtat*, travaillant sur les indications de M. *Charles Vuillermet*, et quelques pages de texte de M. Maxime Reymond. Le prix de l'ouvrage est de 20 fr. en souscription. Nous le recommandons bien vivement à nos lecteurs.

¹ Il est appelé *Guy* dans la charte N° 12, par erreur, semble-t-il, cf. N° 36.